

La présidente du tribunal administratif de Melun

Vu le code de justice administrative ;

Vu la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, notamment ses articles 13 et 16 ;

Vu le décret n° 2020-1717 du 28 décembre 2020, notamment son article 17 ;

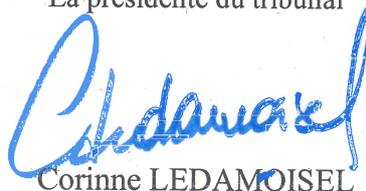
DÉCIDE :

Article 1er : Mme Stéphanie GHALEH-MARZBAN, première vice-présidente, M. Michel AYMARD, vice-président, M. Pascal MEYRIGNAC, premier conseiller, M. Bastien DUHAMEL, premier conseiller, M. Dominique BINET, premier conseiller et M. Caius REHMAN-FAWCET, conseiller sont désignés en qualité de présidents de la section administrative du bureau d'aide juridictionnelle près le tribunal judiciaire de Melun.

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux intéressés, au premier président de la cour d'appel de Paris, à la présidente de la cour administrative d'appel de Paris, au président du tribunal judiciaire de Melun et au directeur de greffe responsable du bureau d'aide juridictionnelle près le tribunal judiciaire de Melun. Elle sera transmise pour information aux bâtonnières et bâtonniers des barreaux de Melun, de Meaux, de Fontainebleau et de Créteil, à la greffière en chef, à la greffière de la section administrative et aux greffiers de chambre du tribunal administratif de Melun. Elle sera affichée dans les locaux du tribunal.

Fait à Melun, le 2 septembre 2024

La présidente du tribunal



Corinne LEDAMOISEL